



# La Querelle des femmes au coeur de quatre « Institutions » de l'élite imprimées et largement diffusées en français dans la seconde moitié du XVIe siècle

Tatiana Clavier

Volume 46, Number 3-4, Summer–Fall 2023

Special issue: La querelle des genres: Paradoxes and Models for the “Perfection” of Women (12th–17th centuries)

Numéro spécial : La querelle des genres : paradoxes et modèles de la « perfection » féminine (XIIe–XVIIe s.)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1110376ar>

DOI: <https://doi.org/10.33137/rr.v46i3.42640>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Iter Press

ISSN

0034-429X (print)

2293-7374 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Clavier, T. (2023). La Querelle des femmes au coeur de quatre « Institutions » de l'élite imprimées et largement diffusées en français dans la seconde moitié du XVIe siècle. *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, 46(3-4), 163–189. <https://doi.org/10.33137/rr.v46i3.42640>

Article abstract

As champions and the detractors of the female cause confronted one another repeatedly in writing from the fifteenth century onward, their arguments made their way into many handbooks and etiquette books addressed to men and women of the European élite. The French versions of these Renaissance texts were widely published and read during the sixteenth century. This study focuses in particular on the echoes and dramatizations of debates concerning the excellence and dignity of women in the most popular French versions of Castiglione's *Book of the Courtier*, Vivès' *De institutione feminae christianae*, and Guevera's *Dial of Princes*, as well as Boaistuau's *Institution des princes chrétiens*. Fear of losing power, examples of strong women, misogynist denial, dissenting voices—all have their place in these texts and lend an element of paradox to their exhortations to female perfection, made in the context of reinforced gender roles and an explosion of contradictory discourses on the subject of female nature.

© Tatiana Clavier, 2024



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# La Querelle des femmes au cœur de quatre « Institutions » de l'élite imprimées et largement diffusées en français dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle

TATIANA CLAVIER  
Université de La Rochelle

*Les partisans et détracteurs des femmes s'affrontant par textes interposés depuis le xv<sup>e</sup> siècle, leurs arguments se retrouvent dans plusieurs Institutions ou manuels de civilité à l'adresse des hommes et des femmes de l'élite européenne renaissante dont les versions françaises ont connu un large succès d'imprimerie au cours du xvi<sup>e</sup> siècle. L'étude s'attache aux échos et mises en scène des débats sur l'excellence et la dignité des femmes dans les versions françaises les plus diffusées du Courtisan de Castiglione, de l'Institution de la femme chrestienne de Vivès et de L'horloge des princes de Guevara, comme dans l'Institution des princes chrétiens de Boaistuau. La peur du renversement des pouvoirs, les exemples de femmes fortes, les dénégations misogynes et les voix des contestataires qu'on y lit rendent paradoxales les injonctions à la perfection féminine dans un contexte de renforcement de l'ordre du genre et d'explosion des discours contradictoires sur la nature féminine.*

*As champions and the detractors of the female cause confronted one another repeatedly in writing from the fifteenth century onward, their arguments made their way into many handbooks and etiquette books addressed to men and women of the European élite. The French versions of these Renaissance texts were widely published and read during the sixteenth century. This study focuses in particular on the echoes and dramatizations of debates concerning the excellence and dignity of women in the most popular French versions of Castiglione's Book of the Courtier, Vivès' De institutione feminae christiana, and Guevara's Dial of Princes, as well as Boaistuau's Institution des princes chrétiens. Fear of losing power, examples of strong women, misogynist denial, dissenting voices—all have their place in these texts and lend an element of paradox to their exhortations to female perfection, made in the context of a reinforced gender roles and an explosion of contradictory discourses on the subject of female nature.*

Depuis l'article fondateur de Joan Kelly il y a 40 ans, les travaux sur la Querelle des femmes ont montré qu'elle ne se limitait pas à un corpus restreint de textes dont les auteurs s'exerçaient à la *disputatio*, en choisissant plutôt qu'un autre le sujet des femmes pour le nombre conséquent des arguments et exemples disponibles à l'appui des positions *pro* et *contra*<sup>1</sup>. On sait aujourd'hui que le projet d'asservissement des femmes mis en œuvre par la clergie à partir du xiii<sup>e</sup> siècle a provoqué ce vaste débat autour des constructions socio-culturelles de « féminin » et de « masculin » qui a donné

1. Kelly, « Early Feminist Theory and the “Querelle des Femmes”, 1400–1789 ».

lieu à la production de milliers de textes en Occident, dans de multiples domaines (juridique, historique, littéraire...)². Or, l'invention de l'imprimerie ayant fait de l'Europe « le premier continent à avoir été soumis aux effets d'une médiatisation de masse³ », il semble plus qu'opportun d'interroger les impacts de ce média sur la construction genrée des individus, en étudiant la production et la circulation des imprimés qui diffusent alors représentations, savoirs et prescriptions en la matière.

La Querelle des femmes entendue comme vaste polémique pour ou contre l'ordre du genre est effectivement au cœur de la question de la formation des individus, et traverse par conséquent la production des ouvrages didactiques et édifiants. On en trouve ainsi de multiples échos dans plusieurs Institutions ou manuels de civilité à l'adresse des hommes et des femmes de l'élite européenne renaissante. C'est le cas dans *Le courtisan* de Castiglione, *l'Institution de la femme chrétienne* de Vivès et *L'horloge des princes* de Guevara, des textes rédigés en italien, latin et espagnol entre 1524 et 1528 et qui ont connu un large succès d'imprimerie à travers leurs traductions en français dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Je propose ici d'étudier les échos et mises en scène des débats entre misogynes et défenseurs des femmes qu'on peut lire dans leurs versions françaises les plus diffusées, comme dans la dizaine d'éditions de *l'Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des Princes Chrestiens* de Boaistuau⁴. L'inscription de ces discours contradictoires sur la nature féminine permettra de comprendre les démonstrations paradoxales de ces textes normatifs qui cherchent à former hommes et femmes à la perfection dans un contexte de renforcement de l'ordre du genre.

2. Voir la dernière synthèse des travaux sur le sujet : Viennot, *La Querelle des femmes ou « n'en parlons plus »*.

3. Barbier, « Entre la plume et la presse : l'intellectuel au xv<sup>e</sup> siècle », 27.

4. Ces quatre textes figurent dans le trio de tête des plus diffusés en français dans les catégories suivantes, établies dans ma thèse de doctorat dont cette étude est tirée et prolonge les réflexions : « Institutions des princes et des grands », « Traités de bonnes mœurs et civilité », « Institutions des femmes » et « Textes sur, pour ou contre le mariage ». Ils présentent en outre l'intérêt de traverser ces catégories (Clavier, *La construction des identités de genre à travers les discours didactiques, édifiants et polémiques imprimés à la Renaissance*).

## Des Institutions traversées par la Querelle

### 1. *L'horloge des princes*

Le *Relox de Príncipes* (1529) d'Antonio de Guevara fut largement diffusé en français dans quarante-trois éditions entre 1540 et 1594<sup>5</sup>. Prédicateur et chroniqueur officiel à la cour de Charles Quint, Guevara (1480 ?–1545) lui offrit d'abord le *Libro de Marco Aurelio* (1528). Cette biographie plus ou moins imaginaire de l'empereur-philosophe, agrémentée de réflexions morales, de discours fictifs et de lettres apocryphes, connut un succès immédiat<sup>6</sup>. Il l'incorpora donc en partie dans un ouvrage trois fois plus long, le *Libro llamado Reloj de principes en el cual va incorporado el muy famoso libro de Marco Aurelio*<sup>7</sup> (Valladolid, N. Tierri, 1529), dont René Berthault, seigneur de La Grise, fit paraître la traduction française en 1540, après avoir traduit le *Livre doré de Marc Aurèle* (1531). Quinze ans plus tard, *L'horloge des princes* reparut avec le premier livre traduit par Nicolas de Herberay, seigneur des Essarts, un des traducteurs les plus célèbres de son siècle<sup>8</sup>. Sa mort survenue vers 1552 ne lui ayant pas permis de mener la traduction à son terme, son texte fut imprimé avec les deux derniers livres traduits par Berthault en 1555 à Paris chez Vincent Sertenas, mais son nom cautionna la qualité de l'ouvrage dans la plupart des éditions de cette version largement diffusée.

La structure tripartite de cette Institution des princes est calquée sur celle du *De regimine principum* de Gilles de Rome : « le premier [livre] traicte que le prince soit bon Chrestien : le second comme il se doit maintenir avec sa femme & ses enfans : le tiers comme il faut qu'il gouverne sa personne & la Republique<sup>9</sup> » lit-on dans le prologue dédicatoire à Charles Quint, devenu « Discours de l'auteur » dans la traduction française adressée plus largement

5. Losado-Goya, *Bibliographie critique de la littérature espagnole en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, 298–99.

6. L'ouvrage connut dix-huit éditions en français entre 1531 et 1593 (Losado-Goya, 298–99).

7. Guevara, *Obras Completas*, tome 2.

8. C'est notamment celui des très fameux huit premiers livres des *Amadis de Gaule* (1540 à 1548). Voir Duché-Gavet, « Nicolas Herberay, "vray Cicero François" ».

9. *L'horloge des princes avec le tresrenomme livre de Marc Aurele, recueilly par don Antonio de Guevare, Evesque de Guadix, Traduict en partie de Castilan en François par feu N. de Herberay seigneur des Essars, et en partie reveu et corrigé nouvellement outre toutes les autres precedentes impressions*. Paris : Charles l'Angelier, 1561, ov (les références ultérieures renverront à cette édition).

aux princes. Or, la mixité des cours est inscrite au cœur de l'ouvrage. Une bonne part du texte initial se trouve dans le livre 2 qui traite longuement du mariage et des femmes<sup>10</sup>, concernées directement par plusieurs chapitres<sup>11</sup> et auxquelles l'auteur s'adresse à maintes reprises : « Je diroye doncques (pour salutaire conseil & necessaire advis) aux grandes dames & princesses, & à toutes les autres femmes [...] qu'elles doyyent mettre grande cure & sollicitude de pouvoir supporter leurs conditions » (132 v). Devenu évêque de Guadix en 1529, Guevara en exclut les lettres d'amour qui montraient l'intérêt de Marc Aurèle pour les courtisanes<sup>12</sup>. L'attitude sérieuse et moralisatrice vis-à-vis des femmes qu'il exprime ici n'autorise pas cette inspiration érotique, mais tolère en revanche la veine misogyne.

Guevara ne mentionne pas les ouvrages de défense des femmes qui circulaient en Espagne au début du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. En revanche, au début du chapitre 6 du livre 2 consacré à l'obéissance des dames à leurs époux, il renvoie à des « historiographes anciens » ayant écrit « pour enrichir la dignité de l'homme » ou « excuser la fragilité de la femme ». Selon lui, les auteurs proféminins étaient abusés par l'opinion et non guidés par la raison. C'est dire que « l'opinion », à l'époque où il écrit, était du côté des hommes qui refusaient de verser dans la misogynie déclarée. À plusieurs reprises, Guevara explicite leur position : « Ceux qui defendoyent la partie des femmes, disoyent que [...] Ilz disoyent aussi » que les femmes, participant plus que les hommes à la reproduction de l'espèce, ne devaient être leurs servantes. « Ilz disoyent davantage » que les hommes faisant la guerre, « les femmes doyyent donc avoir domination, & commander en la Republique plustost que les hommes : car les femmes sont cause de l'augmenter, & les hommes de la diminuer » (137). Mais il n'évoque

10. Par exemple, les chapitres 19–21 contenant les discours de Marc Aurèle et de son épouse Faustine passent, après plusieurs modifications, dans les chapitres 13–17 du livre 2 de *L'horloge*.

11. Par exemple, le chapitre 4, « Comme les princesses & grandes dames doyyent aymer leurs maris, & qu'elle ne doyyent pourchasser leur amour par forceries & enchantemens, mais par honnesteté, sagesse, et vertu ».

12. Voir Redondo, « Antonio de Guevara y Diego de San Pedro : las cartas de amores del Marco Aurelio ».

13. *El triunfo de las donas* de Juan Rodriguez de La Camara (1445), le *Tratado en defensa de virtuosas mujeres* de Diego Valera (1444), *El libro de las virtuosas y claras mugeres* d'Alvaro de Luna (1446), le *Jardin de las nobles doncellas* de fray Martín Alonso de Córdoba (v. 1468), les *Coplas en defension de las donas* de Suero de Ribera (1458) ou le *Contra los que dicen mal de las mujeres* de Juan del Enzina (1496). Voir Wilttrout, « Women in the Works of Antonio de Guevara ».

ces arguments que pour mieux les réfuter au profit d'un argumentaire en faveur de la domination masculine.

## 2. *Le livre du courtisan*

Autre succès d'imprimerie qui connut les faveurs de la cour, *Il Libro del Cortegiano* (1528) fut édité seize fois en français dans des traductions différentes. Son auteur, l'humaniste et diplomate Baldassare Castiglione (1478–1529), fréquenta entre autres les cours de Milan, Mantoue, Urbino et Rome. Dans la dédicace du *Courtisan* à Miguel Da Silva, il se dit au service du duc François Marie Della Rovere et de la duchesse d'Urbino, entouré de grands personnages dont les noms célèbres et connus du public ancrent l'œuvre dans un milieu de référence qui cautionne son contenu : Julien de Médicis dit le Magnifique, Pietro Bembo, Cesare Gonzaga, Nicolo Frigio, Ottaviano Fregoso, Bernardo Bibbiena, Gasparo Pallavicino, Ludovico di Canossa, Federico Fregoso et Bernardo Accolti dit l'Unico Aretino représentent tous à leur manière la « profession courtisane », qu'ils soient hommes d'Église, hommes de lettres, guerriers ou diplomates.

*Il Cortegiano* se présente comme la retranscription de réelles conversations entre ces membres éminents de la noblesse réunis à la cour d'Urbino pendant quatre soirées consécutives, du 3 au 7 mars 1507, qui correspondent aux quatre livres. Le premier s'attache aux qualités du parfait courtisan. Le deuxième, occupé pour moitié par des exemples de facéties, s'intéresse à l'usage de la parole. Le troisième traite de la valeur et du statut des femmes dans la société. Le quatrième développe les fonctions du courtisan auprès du prince et inclut les développements néoplatoniciens de Bembo sur l'amour. Castiglione souligne d'emblée la mixité de la cour où « L'on estoit entrelacé, un homme & une femme, tant qu'il y avoit de femmes, pource que le nombre des hommes estoit quasi toujours de beaucoup plus grand » (16), et place la duchesse Elisabetta et sa lieutenant Emilia Pia à des positions d'autorité en leur donnant respectivement la présidence des débats et la direction des prises de parole.

L'ouvrage connut rapidement une fortune considérable en France<sup>14</sup>. Castiglione offrit sa première version manuscrite à François I<sup>er</sup>, en lui proposant ses services sans doute aux alentours de 1515. Quand l'ouvrage fut imprimé à

14. Voir Costa, *La réception française du Courtisan au XVI<sup>e</sup> siècle*.

Venise (1528), il demanda qu'un exemplaire relié lui soit présenté<sup>15</sup>. D'après Gérard Defaux, le souverain français en commanda rapidement la traduction française à son secrétaire et lecteur royal, le savant Jacques Colin, et Mellin de Saint-Gelais en donna un avant-goût avec la traduction partielle du livre 3 qui figure dans un manuscrit des années 1530 destiné à la cour française : « le propos qui fut commencé par la duc[h]esse d'Urbain de ce qu'il convient faire à une dame de palais<sup>16</sup> ». Conséquemment, Colin aurait commencé par traduire la totalité du livre 3, attendue par le public pour son contenu digne d'intérêt en pleine Querelle des femmes – puisque le personnage de Julien de Médicis, élu Champion des dames y répond, avec l'aide de César, aux arguments des misogynes Gaspar et Octavien. La vogue du néoplatonisme l'aurait conduit à poursuivre avec le livre 4, avant de commencer le livre 2, que les éditeurs parisiens Longis et Sertenas n'attendirent pas pour publier *Le courtisan* en français pour la première fois en avril 1537<sup>17</sup>.

La traduction à l'étude est celle de Gabriel Chappuys (1546–v. 1613), l'un des traducteurs les plus actifs du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Son *Parfait courtisan* est publié à Lyon chez Louis Cloquemin en 1580, avec le texte italien en regard. Le milieu des libraires s'intéresse alors aux ouvrages de conduite mondaine et de philosophie morale ou concernant le néoplatonisme mondain qui circulent souvent dans des éditions bilingues<sup>19</sup>. S'adressant au grand-prévôt de France, Nicolas de Bauffremont, Chappuys affirme que les traductions faites « plusieurs fois, par le passé » ne satisfaisaient pas le public<sup>20</sup>. Si l'adjonction de l'adjectif

15. Guidi, « Une artificieuse présentation : le jeu des dédicaces et des prologues du *Courtisan* ».

16. « Preamble aux Lecteurs » de la traduction des sections 50 à 76 du livre 3 du *Courtisan* (manuscrit BNF FR. 2335, feuillets 3–28), cité par Gérard Defaux, « De la traduction du *Courtisan* à celle de l'*Hecatomphe* », 536.

17. Le livre 1 traduit rapidement par Jean Chaperon pallia l'incomplétude. Saint-Gelais aurait ensuite complété sa traduction du livre 3 pour que Denis de Harsy la publie à Lyon fin 1537–début 1538 avec celle des autres livres par Colin, puis revu et corrigé la traduction complète de Colin parue en 1538 d'après Juste et Dolet, ses éditeurs.

18. Avec plus de soixante-dix ouvrages traduits selon Dechaud, *Bibliographie critique des ouvrages et traductions de Gabriel Chappuys*.

19. Balsamo, « Traduire de l'italien ».

20. *Le Parfait Courtisan du Comte Baltasar Castillonnois, en deux langues, respondans par deux colonnes, l'une à l'autre, pour ceux qui veulent avoir l'intelligence de l'une d'icelles*. Lyon : Loys Cloquemin, 1580, 4 (les références ultérieures renverront à cette édition).

au titre valorise son travail et le contenu de l'ouvrage, la célébration de son dédicataire réhabilite aussi le personnage du courtisan et la vie de cour alors en butte à des attaques, notamment de la part de la clergie. Dans sa réédition lyonnaise de 1585 (chez Huguétan et Bourcicaud), cette dédicace est remplacée par une lettre des libraires adressée au roi et célébrant la valeur de la cour comme lieu d'éducation. L'idéal dépeint s'étant révélé transposable sinon universalisable, le texte a en effet rapidement été utilisé comme « manuel de savoir-vivre » riche de modèles de conduite pour évoluer en société : « Ce Courtisan, Sire, est un vray exemplaire de soy bien informer et instituer, et un beau et riche modelle [...] qui se rendra conforme à sa discipline, il est assuré de se comporter louablement et en honneur avec tout le monde<sup>21</sup> ».

### 3. *L'institution de la femme chrestienne*

Le succès du *De institutione foeminae christianae* (1524) en français se mesure quant à lui à une douzaine d'éditions françaises dans quatre traductions différentes entre 1542 et 1580. Juan Luis Vivès (1492–1540), célèbre humaniste et pédagogue européen du xvi<sup>e</sup> siècle, n'est plus à présenter<sup>22</sup>. Lorsqu'il arrive en Angleterre en mars 1523, Catherine d'Aragon lui commande d'abord un plan d'étude pour l'apprentissage du latin de la princesse Mary, âgée de 7 ans, qu'il livre dans une lettre ensuite publiée dans son *De ratione studii puerilis* (1523). Le 5 avril 1523, il lui dédicace *De institutione foeminae christianae*, un plan général pour l'éducation de la princesse en trois livres centrés sur la virginité, le mariage et le veuvage. Il y compile plusieurs autorités en matière d'éducation et de statut des femmes, dont le *Libre de les dones* de Francesc Eiximenis (v. 1340–1409) semble être une de ses principales sources<sup>23</sup>.

La première et la plus diffusée des versions françaises qui nous intéressera ici est celle de Pierre de Changy qui parut chez Jacques Kerver à Paris en 1542 et fut réimprimée jusqu'à huit ou dix fois au cours du xvi<sup>e</sup> siècle selon les critiques<sup>24</sup>.

21. « Au Roy. Les libraires » (Costa, *La réception française du Courtisan*, 140–41).

22. Voir Ibañez, « Juan Luis Vives (1492 ?–1540) ».

23. Papy, « Juan Luis Vives (1492–1540) on the Education of Girls » ; Viera, « ¿Influyó el *Libre de les dones* de Francesc Eiximenis en la *De institutione foeminae christianae* de Luis Vivès ? ».

24. Huit rééditions sont signalées dans Vivès, *De Institutione foeminae christianae*, Fantazzi et Matheussen (éd. et trad.), XIX ; dix dans Cartier, « La première traduction française du *De Institutione foeminae christianae* ».

Les autres sont dues à Antoine Tiron en 1579 et Louis Turquet en 1580, après la parution d'une traduction anonyme et partielle en 1558<sup>25</sup>. Plusieurs pièces liminaires de l'édition princeps décrivent Changy comme un ancien guerrier, assez savant pour avoir traduit Pline et pour que son œuvre posthume soit soutenue par plusieurs lettrés. La genèse de sa traduction – l'ouvrage lui a été apporté de la bibliothèque d'un conseiller à la cour, par son fils avocat à Dijon et docteur en droit – affiche également ses liens et ceux de sa descendance avec le milieu des juristes, dans lequel il espère sans doute que l'éducation de sa fille Marguerite lui permettra de faire un bon mariage. Issu de la petite noblesse provinciale en Côte-d'Or, ce père de quatre enfants<sup>26</sup> s'engage sur le terrain de l'utilité sociale en traduisant pour elle un ouvrage « bon & utile pour livre domestique<sup>27</sup> ».

Claude La Charité a parlé d'une « complète réécriture du traité de Vivès par Changy » marquant un recul sur le plan de l'humanisme par rapport à l'original. Elle est « plus tost ung abregé, ramas, ou changement ; que traduction dudict Latin de Louis Vivès<sup>28</sup> » d'après l'imprimeur Plantin qui en commanda une autre, vers 1570, choqué notamment par l'hostilité de Changy à la culture des femmes. En effet, si Vivès leur suggérait de lire ou d'écrire en latin<sup>29</sup>, Changy dit traduire « si bons enseignemens pour Filles, Femmes & Vefves » parce qu'ils leur étaient « occultes & mussez par tel et si hault latin a elles non entendibles » (14) et il emploie plus loin l'expression proverbiale : « on n'en sçauroit faire bon latin entre femmes et filles » (106). Précisant « quelles escriptures elle doit lire »,

25. *Institution de la femme chrestienne, tant en enfance, mariage que viduité* (Anvers : Christophe Plantin, 1579 et Lyon : Jean II de Tournes, 1580) ; *Instruction chretienne pour femmes et filles mariées et à marier : de la paix & union qu'elles doivent moyenner & entretenir en Mariage* (Rouen : Jaspar de Rémortier, 1558).

26. Blaise, curé d'Époisses ; Jacques, avocat à Dijon ; Marguerite et sa sœur, épouse de M. de Villesablou.

27. *Livre de l'institution de la femme chrestienne, tant en son enfance que mariage et viduité, aussi de l'office du mary. Naguères composez en latin par Jehan-Loys Vivès et nouvellement traduitz en langue françoise par Pierre de Changy*. Édité par Delboulle, 13 (les références ultérieures renverront à cette édition).

28. La Charité, « La réception du *De institutione feminae christianae* (1523) de Vivès dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle », 441 et 444. Voir aussi Bromilow, « An Emerging Female Readership of Print in Sixteenth-Century France? Pierre de Changy's Translation of the *De institutione feminae christianae* ».

29. « *vel legere vel scribere litteras latinas* » (Fantazzi et Matheussen, 166) ; « soit lire soit écrire les lettres latines » (nous traduisons).

il allonge la liste des lectures pernicieuses<sup>30</sup> et coupe considérablement celle des ouvrages recommandés<sup>31</sup>. En outre, il fait disparaître nombre de citations d'autorités contenues dans le texte latin. Un seul exemple le montrera : au lieu du long passage que Vivès empruntait à une lettre de saint Jérôme à Furia, Changy écrit que « Saint Hierosme & saint Ambroise en ont escript choses merueilleuses, qui ne sont cy repetees : car nostre propos n'est que l'institution & enhortation de bien vivre » (296). Le traducteur ne peut être plus explicite : tant d'érudition n'est pas nécessaire pour exhorter les femmes à la vertu. De nombreuses héroïnes mentionnées par Vivès sont ainsi passées sous silence dans des expressions globalisantes : « Autres ont reçu mort volontaire pour delivrer leurs espoux, & autres ont voulu mourir avec leurs marys. Et plusieurs es anciennes histoires se sont tuees... » (157). Souvent, les noms des illustres disparaissent aussi au profit de leurs seuls liens avec leur époux, leur père ou leur patrie, telles Zénobie qui devient « Une royne de Grece » (36) et Æmilia Tertia « la femme du plus aagé des African » (204).

Changy clarifie son rejet de la culture féminine dans quelques passages de son cru : la femme « se contentera de son petit sçavoir » (43), elle « ne contrefera son langage par termes exquis, pour se vouloir monstrier sçavante, et l'avoir apprins par la lecture des livres ; car son tenuissime cerveau ne peult comprendre d'entrer en eloquence » (79), elle « apprendra par livres, sermons & autres enseignemens, les vertus de son sexe & de sa vocation » (80). Dans le chapitre 8 du livre 2, « Des lieux publiques », avant de citer comme Vivès l'injonction de Thucydide à la discrétion des femmes, il traite de l'interdiction de prêcher et d'administrer la justice et l'État, un des poncifs que la clergie cherchait à marteler dans les esprits :

30. « Lancelot du Lac, le Romant de la Rose, Tristan, Fierabras, Merlin, Florimond, Paris & Vienne, Pierre de Provence & Maguelonne, Melusine, les Facecies de Poges infestissimes & plusieurs autres translatez par gens oyseux, pleins de immundicitez » (41).

31. « Plus tost lironz les vies des Sainctz et Sainctes, Boece de Consolation, la Vie des Peres, la Fleur des commandemens, et autres escriptures salutaires » comme Sénèque, Cicéron, saint Jérôme et les lettres sacrées (43), conseille-t-il, quand Vivès mentionnait les Évangiles, les Actes des apôtres et les épîtres, les livres historiques et moraux de l'Ancien Testament, Cyprien, Jérôme, Augustin, Ambroise, Chrysostome, Hilaire, Grégoire, Boèce, Fulgence, Tertullien, Platon, Cicéron, Sénèque « *et similibus* » (Fantazzi et Matheussen, 50).

Vous femmes, ne congnoissez la maniere & moderation du gouvernement des negoces publicques [...] Vous semble il que ce soit sans cause que les sages vous ayent osté l'administration du bien publicque ? De prescher, de parler es eglises, exercer judicatures ? Entendez que ce n'a esté que a celle fin que n'ayés occasion de hanter & parler es lieux publicques. Vostre maison vous soit grande cité. (217)

Le plus long ajout de Changy introduit le livre sur les femmes mariées dans le contexte polémique de la Querelle : « En ce second livre ne veulx differer des louenges ou vituperes de mariage, ny veulx discuter les questions des anciens : s'il est decent a homme sage de prendre femme » (141). Bel exemple de prétérition qui lui fait évoquer ce débat entre misogames et philogames, dont il dit ne vouloir parler, et se positionner dans le deuxième camp. Aux écrits misogynes, il répond ainsi par une louange de la bonne épouse :

...plusieurs ont escript invectives & tragedies au grant reproche du genre muliebre, mais n'y a aucun d'iceulx qui ne confesse la bonne femme estre tres digne & singuliere : car c'est la gloire de l'homme & sa felicité, comme escripvent Xenophon & Theognes, par quoy nul ne mesdit d'elle. (142)

Euripide, Hésiode et Salomon ont « assez mesdit des vicieuses » (142), mais « exaulc[é] la vertueuse femme » et « tous les docteurs commandent mariage & appreuvent prendre femme » (143). Cette démonstration, entièrement de sa plume, Changy la conclut en revenant au sujet du texte qu'il traduit et à son objectif premier : « Toutefois n'est cy a present question pour la louenge de la conjunction du masle & de la femelle, mais seulement de l'institution de la sainte femme » (144). *L'institution de la femme chrestienne* de Vivès ayant le plus circulé en français au XVI<sup>e</sup> siècle est donc revisitée à la lumière de la Querelle des femmes qui s'est durcie depuis l'original latin, et du point de vue de la clergie à laquelle appartiennent les fils du traducteur.

#### **4. *L'histoire de Chelidonius Tigurinus, sur l'institution des Princes Chrestiens & origine des Royaumes***

Je m'intéresserai enfin au premier ouvrage de Pierre Boaistuau (1517–66), le célèbre auteur des *Histoires prodigieuses* et éditeur des nouvelles de Marguerite

de Navarre<sup>32</sup>. Neuf éditions de son *Institution des princes* paraissent entre 1556 et 1585. Ce juriste et secrétaire d'ambassadeur, de retour à Paris, en offrit la première édition parue chez Sertenas à son nouveau protecteur, François de Clèves, duc de Nevers<sup>33</sup>. Boaistuau fait passer ce traité pour l'œuvre d'un certain Chelidonius Tigurinus, qu'il aurait traduite du latin à la demande d'un écuyer du duc, alors qu'il s'agit d'une rhapsodie des autorités du genre, principalement l'adaptation du *De regis officio opusculum* de Clichtove (1519) et de l'*Institution du prince chrétien* d'Érasme (1516)<sup>34</sup>. Dans son avis « au Lecteur », il dit avoir rédigé lui-même trois chapitres sur des sujets indispensables dans ce genre d'ouvrage, mentionnés sur la page titre de tous les imprimés<sup>35</sup>. Parmi eux, un traité sur le mariage fait office de treizième chapitre et représente 11 pour cent du volume<sup>36</sup>. Il est construit comme une démonstration incitant les hommes à choisir cet état, à fuir les prostituées, et les princes à nettoyer leurs royaumes des corruptions.

Le titre même du *Traité de l'excellence & dignité de mariage* de Boaistuau annonce alors, vu la propension des misogynes à conspuer le mariage, un texte engagé en faveur des femmes. Il se termine – en même temps que l'ensemble du volume – sur une injonction adressée aux hommes : « recevons, honorons & maintenons le mariage avec telle innocence, pureté & sincérité de cueur, qu'il ne nous soit un jour en condamnation devant Dieu juge de noz œuvres » (112). Dans son texte philogame, Boaistuau inclut une partie de l'argumentaire profémmin qu'on peut trouver dans la *Declamatio de nobilitate et præcellentia fæminei sexus* d'Agrippa de Nettesheim (1529).

32. Le scandale provoqué par sa publication des *Histoires des Amans fortunez* (Sertenas, 1558) est bien connu et provoqua la mise en route d'une édition plus complète et fidèle aux intentions de l'autrice de *L'Heptaméron*.

33. Voir Simonin, « Notes sur Pierre Boaistuau » et « La vie et la carrière de Pierre Boaistuau ».

34. C'est ce qu'affirme Michel Simonin dans sa notice sur Boaistuau dans le *Dictionnaire des lettres françaises, xvi<sup>e</sup> siècle*, 156. Voir aussi H. Tudor, « L'institution des princes chrestiens : a Note on Boaistuau and Clichtove ».

35. *L'Histoire de Chelidonius Tigurinus, sur l'institution des Princes Chrestiens des Royaumes. [...] Avec un traité de paix & de guerre, & un autre de l'excellence & dignité de mariage. Ensemble une autre histoire de la faulxe religion, de Mahomet*. Paris : Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1564 (les références ultérieures renverront à cette édition).

36. Il occupe vingt-quatre des 211 feuillets numérotés de l'édition princeps.

Et si vous trouvez en quelques passages des escritures saintes, que nostre dieu ait voulu abaisser & humilier la femme en quelque chose : aussi en trouverez vous un grand nombre d'autres, ou il l'a magnifiée, exaltée & favorisée, & jusques à la preferer en certaines choses à l'homme, mesme dès le commencement de l'universelle creation... (104)

Après avoir résumé les arguments célèbres de la création d'Ève et des privilèges accordés aux femmes, il écrit : « Je pourrois icy alleguer beaucoup de choses à la decoration & louanges des femmes » (105). Puis il renvoie à plusieurs textes, dont la liste est paradoxale. À propos des « tiltres, excellences & dignitez » des femmes, il incite d'abord à « lire en Plutarque en un particulier traité qu'il a faict de leurs louanges » – le célèbre opuscule des *Moralia*. Il cite ensuite, parmi les auteurs profémminins, Boccace, pourtant qualifié d'« ennemy des femmes » dans *Le courtisan* (349). Il mentionne ensuite pêle-mêle l'homélie de saint Jean Chrysostome sur la décollation de saint Jean, l'explication du psaume 18 par saint Jérôme et le « livre des loix connubiales de monsieur Tiraqueau », qui appartiennent à la veine misogyne, avant de louer Christine de Pizan comme la plus fervente championne des femmes :

Christine de Pise, Damoysselle Italienne, bien versée tant aux lettres Grecques que latines, a plus vivement recherché les louanges du sexe féminin, respondu aux objections qu'on leur pourroit mettre sus, qu'autres autheurs que j'aye leu qui ayent traité semblable sujet, comme tu pourras voir en un gros tome qu'elle a escrit de ceste matiere. (105 v)

Cette liste d'autorités contradictoires montre d'une part que les arguments profémminins étaient connus, mais aussi les lacunes de Boaistuau en la matière, qui fait feu de tout bois pour muscler son argumentation promariage, comme il l'avoue lui-même : « la raison qui m'a induit à recenser quelque petites de leurs louanges, mentionnées cy dessus, ne tent à autre fin qu'à induire les hommes qui se laissent transporter à leurs desirs lubriques, de se marier » (105 v).

Pourtant, lorsque dans *De la Bonté et mauvaistié des femmes* (1563), Jean de Marconville reconnaît comme source « ce grand vaisseau d'erudition Pierre Bouaistuau », il renvoie en manchette « Au traité de l'excellence de mariage » où il traitait, selon lui, des « excellences des femmes<sup>37</sup> ». Le texte semble donc avoir

37. Marconville, *De la bonté et mauvaistié des femmes*, 171.

été connu comme contribution à la Querelle, comme celui de Vivès auquel Marconville emprunte de très nombreux exemples féminins – probablement dans la version de Changy<sup>38</sup> – comme encore celui de Guevara. « Marc Aurele le tant renommé philosophe et vaillant Empereur » est plusieurs fois allégué par Marconville pour ses propos négatifs sur les femmes et cité comme expert en la matière, notamment dans la « Conclusion de la malice des femmes » : « Mais qui n'aura fait experience de la mauvaistié des femmes, lise ce que Marc Aurele en a escrit »<sup>39</sup>. Ces textes normatifs traversés par la Querelle des femmes semblent donc aussi avoir été utilisés comme sources d'arguments *pro et contra*.

## Démonstrations paradoxales et contestations de l'ordre du genre

### 1. La peur du renversement des pouvoirs

Les injonctions faites aux femmes insistent sans surprise dans ces textes normatifs sur l'exigence de leur chasteté et de leur soumission. Boaistuau rappelle l'injonction divine : « Tu seras sous la puissance de l'homme, & il te maistrisera », confirmée par saint Pierre et saint Paul qui ont « amplement disputé de la subjection de la femme, & de son obeïssance » (103). Changy cite aussi saint Paul pour qui « la femme n'a pas puissance de son corps, mais l'homme » (152), et précise que « par raisons elle luy est subjecte en faitcz, en dictz & en œuvres » (148), « comme fille d'icelluy, plus molle & imbecille, de laquelle le mary est le chef & la teste » (156). Il affirme même que « plus doit complaire la maryee a l'homme, que s'elle avoit esté acheptee comme esclave » (179). Guevara indique quant à lui aux grandes dames qu'elles « doyvent considerer que chacune d'elles donna son corps à son mary, luy donna ses biens, luy donna la liberté [...] qu'avecques la liberté, luy devroit donner la volonté » (142). Même le champion des femmes qu'est Julien le Magnifique dans *Le courtisan* rappelle la séparation des sphères et les qualités propres aux femmes : « estre bonne & discrete, scavoir gouverner les biens du mary, sa

38. Il reproduit l'erreur de traduction de Changy sur la lex Oppia en écrivant comme lui qu'une « dame Oppie » (211) réglait les parures des Romaines (Marconville, 157).

39. Marconville, 183, 202. Il a pu s'inspirer du réquisitoire contre les femmes de *L'horloge des princes* (livre 2, chapitre 15) ou de *La louenge des femmes* (Lyon, 1551), un recueil collectif signé André Misogyne, qui contient des extraits traduits du *Livre de Marc Aurèle*, et dont il cite les tercets du sonnet initial et l'épigramme 13 (203).

maison, ses enfans, quand elle est mariee : et toutes les parties qui sont requises à une bonne mere de famille » (369).

Pourtant, les discours sont loin d'être univoques. Plusieurs dévoilent la fragilité du système qu'ils théorisent, en manifestant leur peur du renversement des pouvoirs et de la confusion des genres. L'insistance sur la désobéissance des femmes (notamment dans le cadre du mariage) et la dénonciation de leurs prétentions contre nature à la domination, laissent voir la peur qu'elles puissent renverser la vapeur et infliger aux hommes ce qu'ils leur imposent. Changy est explicite sur le caractère intolérable de cette inversion : « C'est chose ridicule & execrable, que la dame pervertissant & gastant les loix de nature, prefere sa reputation a celle de celluy qu'elle a prins pour seigneur & maistre : comme le chevalier qui veult commander a l'empereur, le paysant a son seigneur » (160). De même, dans *L'horloge des princes*, Marc Aurèle met en garde son épouse quant à ce défaut détestable<sup>40</sup> et Guevara appelle au maintien impérieux de la domination masculine, pour le respect de l'ordre du monde : « Chose ne peut estre plus vaine, ny legere, que de vouloir donner aux femmes par aucune loy humaine, la seigneurie que nature leur denia », car « c'est chose monstrueuse que la femme commande au mary en sa maison » (138), ce « n'est autre chose que manger avecques les piedz, & cheminer avecques les mains » (139). Guevara précise, dans le titre du chapitre 6, « Que les princesses & grandes dames doyvent estre obeyssantes à leurs mariz : & que c'est grand honte à un mary que sa femme luy commande » (136 v). Changy formule la même idée par une interrogation rhétorique : « Qui pourra avoir le mary en reverence, quant on le voit subject a sa femme ? » (162). Le prix à payer pour cette insulte aux bonnes mœurs est la condamnation publique de l'homme assujetti, que Guevara formule en termes d'inversion de genre, convoquant le spectre de la virago : « En la maison ou la femme commande au mary, nous l'appellerons femme masculine, & le nommerons homme feminin » (138).

Si la domination masculine gagnait de fait du terrain, elle n'était donc pas tenue pour aussi assurée que les discours de ses partisans voulaient le faire paraître. Dans *L'horloge des princes*, Guevara fait tenir à Marc Aurèle un réquisitoire contre les femmes qui, en alléguant « le grand peril ou sont les hommes, pour trop communiquer avecques les femmes » (163 v), souligne

40. « Or escoute, Faustine, & je te diray plus, toutes les femmes veulent parler & veulent que chacun se taise, toutes veulent commander & ne veulent que lon leur commande, toutes veulent avoir liberté & que tous soyent captifs d'elles, toutes veulent gouverner, & ne veullent que lon les gouverne. » (162).

l'ampleur effrayante de leurs capacités de nuisance. Dans sa lettre à son ami Dadal, l'empereur souligne les pouvoirs occultes extraordinaires des femmes, qui « sont tant puissantes, que quand elles veulent, elles imposent silence aux vivans, & font que les morts parlent es sepulchres » (194 v). Toutefois, ces messages sont précédés d'une liste des pouvoirs féminins, dressée par l'empereur et annoncée dans la marge par la manchette « La force des femmes sur les maris », qui est loin de ne comporter que des cas négatifs :

Si le mary est superbe, vous l'humiliez [...] Si le mary est fol vous le remettez en son sens [...] Si le mary est hargneux, vous le faictes devenir doux [...] paresseux, vous le faictes marcher plus que le pas [...] babillard, vous le faictes en peu de temps muet [...] suspect [...] vagabond [...] voluptueux... (160 v)

Changy confirme à sa lectrice qu'elle peut « user de mary commode pour le gaigner par moyen, suyvant ses complexions, pour le reduire peu a peu selon l'exigence du cas » (147), car « la femme en obtemperant aux complexions & desirs de son mary commande » (148). Il ne se contente pas de théorie, mais donne des conseils pratiques : il faut guider et corriger le mari en privé, doucement sans le braquer, « par art & bon moyen », « par doulces & amiables parolles », « par muliebres blandimens, chaste & prudente » (194). Ainsi, écrit-il, « Plusieurs (comme lisons) considerans la vertueuse conduite de leurs femmes les ont eu en crainte & singuliere recommandation, jusques a obeyssance » (261). À propos de Marie de Bourgogne qui géra les affaires de son pays, Changy admet que les femmes puissent gouverner, mais uniquement dans le cadre de « la concorde des mariés » (titre du chapitre 4, livre 2). Guevara ne précise pour sa part aucune condition au pouvoir de la reine Myrtis que les Lydiens plaçaient « entre sept roys, desquelz ilz se vantoyent avoir estez gouvernez » (205 v).

## **2. Des exemples de femmes fortes : les savantes**

Plusieurs contre-exemples manifestes viennent ainsi miner la démonstration de ceux qui voudraient convaincre de la force des hommes et de la faiblesse des femmes. Les savantes, par exemple, loin d'être absentes des textes favorables à la sujétion féminine, y sont néanmoins traitées sur des modes paradoxaux. Vivès

leur consacrait le chapitre 4 du livre 1, que Changy modifie considérablement. Les exemples du passé doivent montrer qu'il y eut « peu de femmes doctes qui ayent esté impudiques » (35). Le but étant de garder la démonstration, il passe sous silence les savantes qui n'étaient pas chastes telles Sappho, Leontion et Sempronia, et comble les failles de sa traduction<sup>41</sup> par des généralisations en cohérence avec le propos : « autres innumerables ont esté moult sçavantes, lesquelles par la lecture des bons exemples & hystoires louables ont eu les vices en execration & exaulcé pudicité, chasteté & autres vertus » (36).

Changy multiplie ainsi les évitements et insiste sur la chasteté de celles qu'il mentionne : Cornélie, mère parfaite des Gracques ; la fille de Pythagore louée pour sa virginité ; les « cinq filles admirables et en pudicité et en sçavoir » de Diodore de Sicile (89) ; Cléobuline, la fille d'un des sept sages, qui demeura vierge ; les disciples de saint Jérôme qualifiées de « devotes & saintes dames [...] moult sçavantes & doctes » ; l'impératrice byzantine Eudocie, autrice de plusieurs ouvrages mais autant estimée pour sa vertu que pour son savoir... Il note aussi que Thomas More « non seulement voulut ses filles estre tres chastes, mais aussi doctes, pour estre plus fermes & constantes en pudicité » (37), et ne s'étend pas sur l'érudition des quatre filles d'Isabelle la Catholique comme Vivès, qui soulignait les talents de latiniste de Jeanne. Il n'y a guère qu'à propos de ces dernières que l'idée que la science puisse se conjuguer avec le mariage émerge : « De memoire d'homme », écrit-il, jamais on n'a vu « plus pudiques ne mieulx aymans leurs marys ne a qui tant despleust lasciveté & vice » (37).

Guevara loue en partie les mêmes femmes, tout en donnant souvent davantage de détails sur elles, ou en leur accordant moins chichement ses louanges pour ce qui est de leur savoir. Il assure que Cornélie enseignait la philosophie publiquement et lui consacre un chapitre où il reproduit une de ses lettres à ses fils (chapitre 31, 207–12). Il explique que Policrate, la fille de Pythagore, était « tant reverée & honorée pour l'integrité de sa vie, & tant estimée pour sa haute eloquence, que plus valloit la parolle qu'elle disoit fillant la quenouille, que non la philosophie que son pere lisoit en l'escole » (204). Parmi les doctes, « Lelie Sabine », fille de Sylla, lisait en grec et latin, écrivait lettres et oraisons que son père apprenait pour les déclamer au sénat ; Cornifrice, docte en lettres latines et grecques, autrice de mètres et épigrammes, était révérée par les anciens ; Myrtis, reine des Lydiens, est louée pour avoir été sage et honnête

41. Changy ne cite pas Cassandre, Chrysis, Sulpicia, Corinne, Polla Argentaria, Catherine de Sienne, Valeria Proba, Hidegarde... ni les contemporaines Mencia de Mendoza et Angela Zabata.

« & sur tout avoir esté tres-docte en la philosophie [...] pource que les anciens donnoyent autant de gloire aux femmes doctes es lettres, comme aux hommes vaillans & adextres aux armes » (205 v). Lorsqu'il évoque Théoclée, Guevara se dit « tant esbay & esmerveillé, qu'[il] ne sçay qui pouvoit estre maistre de telle femme, puis qu'elle eust le grand philosophe Pithagore pour son disciple » (202 v). Il rappelle aussi que la philosophe Arété de Cyrène, élève de Socrate, eut 110 disciples, écrivit quarante livres, et il donne son épitaphe en lettres capitales<sup>42</sup>.

Cet éloge des femmes savantes du passé est toutefois à double tranchant chez Guevara, puisqu'il lui permet de fustiger l'ignorance de ses contemporaines, qui emploient en frivolités le temps que les anciennes consacraient aux études. Il s'en explique sans ambages : « J'ay voulu compter l'excellence d'icelles femmes anciennes, à fin que les princesses & grandes dames sachent, que plus furent estimées les femmes anciennes par les sciences, que par les beautez que elles avoyent » (205 v). La démonstration qui ressort de ce chapitre 28, du reste intitulé « Comment les femmes peuvent estre autant sages que les hommes, & que si elles ne le sont, ce n'est par faute de bon naturel, mais est par abondance de paresse », est pourtant celle de la capacité des femmes à égaler les hommes – voire à les surpasser – sur le plan du savoir. « Si eux & elles apprinsent ensemble à l'egal, je croy qu'il y auroit autant de femmes sages, comme d'hommes fols » (200), déclare-t-il, balayant les préjugés sur le sujet et défendant à celles à qui il s'adresse de s'en servir pour ne pas étudier : « elles ne se doyyent excuser, disant que pour apprendre, les femmes sont inhabiles » (206).

### 3. Les dénégations misogynes

L'impératif de la défense des femmes et la dénégation de la misogynie sont par ailleurs une attitude défensive particulièrement représentée chez les hommes qui ont à la fois un pied dans le monde des clercs et un pied dans celui des élites. En les incitant à l'obéissance conjugale, Guevara précise qu'il n'est pas dans son intention « de parler contre les femmes, ny contre les princesses & grandes dames » (139). Il reconnaît que supporter leurs conditions est « un tant

42. « Cy gist Arethe la grande grecque laquelle fut la lumiere de toute la grece, comme celle qui avoit la beaute d'Helene, l'honnestete de Thirme, la plume d'Aristippe, l'ame de Socrate, et la langue d'Homere » (202 v).

importun & long travail » (132 v) et que ce qu'il leur conseille est « fort aspre : c'est à sçavoir qu'une femme vertueuse ayme le mary qui est vicieux, qu'une femme honneste ayme le mary dissolu, qu'une femme sage ayme le mary simple & fol... » (133). Plus loin, il fait justifier son intention morale à Marc Aurèle, qui prévoit que les femmes lui reprocheront ses propos. Comme tous les adversaires des femmes dans ces décennies si conflictuelles, il prétend ne pas les critiquer toutes : « Mais je jure les dieux immortels, qu'en ce cas ma fin n'est point autre que pour adviser les bonnes, desquelles y a beaucoup, & punir les mauvaises, qui sont beaucoup plus » (167). Si par ailleurs l'empereur omet de prendre des gants (« Entre vous femmes estes extremes es desirs, suspectes es demandes, deliberées pour executer, & impatientes à souffrir »), il se sent obligé d'argumenter, de se justifier : « Je ne dy sans cause que les femmes sont extremes es desirs, car... » ; « Je n'ay point dy sans cause que les femmes sont suspectes es demandes, car... » ; « Non sans cause je dye que les femmes sont deliberées d'executer : pource que... » (168 v–169), etc.

Guevara ressent parfois la nécessité de se dissocier de l'empereur, après lui avoir fait assumer les positions les plus misogynes. Ainsi, il admet sa « grande perplexité » quant au choix de celles dont il doit parler en premier lieu, « les dissolutions des femmes que j'ay veües, ou les proüesses & vertuz des femmes desquelles j'ay leu » (199 v). Il prend le parti de « publier les bontez des femmes & bonnes & honnestes, à fin que toutes les scachent : & au contraire, les fragilitez des mauvaises se doyvent dissimuler & taire, à fin que l'on n'en mal-die » (199 v). Contredisant Marc Aurèle, il finit par affirmer que les hommes doivent servir les femmes et non les diffamer :

Les hommes qui sont sages & nobles conversans avecques femmes, sont obligez à les servir, à les visiter, à les conserver & defendre : mais ils n'ont en aucune maniere licence de les infamer, car l'homme qui met sa langue sur la femme fragile, ne fait autre chose sinon prendre une espée pour tuer une mouche. (200)

L'expression « tuer une mouche avec une épée » dénonce la violence des médisances masculines et l'inégal rapport de forces entre hommes et femmes. Aussi Guevara met-il en garde ses lecteurs qui pourraient interpréter ses propos en généralisant à l'ensemble des femmes ses critiques sur les vices de ses contemporaines : « Je ne veux pas que par ceste mienne parolle, soit aucun

si osé, de généralement mettre leur blason & mauvais langage sur toutes les dames, car en ce cas je te jure, qu'il y a aujourd'huy tant & de si tresbonnes femmes au monde » (207). Comme lui, pour ne pas être taxé de misogynie, au regard du contexte tendu dans lequel il propose sa traduction de Vivès et qu'il vient de dépeindre au début du deuxième livre, Changy avertit qu'il veut « instruire les chastes & retirer les mal vivantes, contre lesquelles, dit-il, je ne veulx invectiver ne dire mal » (144).

#### 4. La présence des contestataires

Les discours qui se veulent défenseurs de l'ordre du genre font aussi paradoxalement entendre la voix des contestataires. Ainsi, contre toute attente, on trouve dans *L'horloge des princes* une mise en cause sérieuse du système qui assure la domination masculine. Elle intervient lors d'une scène de dispute entre Faustine et Marc Aurèle, qui occupe les chapitres 14 à 17 du livre 2. L'impératrice demande à son mari la clé d'une étude où il se retire souvent et dont il lui interdit l'accès. Toute la querelle des sexes ressort à cette occasion. Guevara met d'abord dans la bouche de cette femme renommée une fine dénonciation des séducteurs :

Vous avez ceste mauvaise coustume entre vous hommes, que pour decevoir [*tromper*] les femmes, vous les assaillez par grans dons & promesses, vous leurs dictes plusieurs douces & emmiellées parolles, vous dictes que vous ferez merveilles, mais apres que vous les avez deceues, elles sont plus persecutées de vous que non d'autres. (157)

L'impératrice note le possible renversement des pouvoirs : « si les femmes avoyent constance pour contredire, nous vous ferions en brefve espace labourer sous le joug, & tirer au collier : mais nous laissant vaincre, vous determinez de nous laisser & despriser (157). Elle harangue ensuite les maris au nom d'un « nous les femmes » se plaignant de l'inégalité de traitement dont elles sont victimes : « Entre vous maris vous desirez que vos femmes vous servent, desirez que voz femmes vous obeysent en tout, & ne voulez condescendre à leur moindre priere » (158). Elle dénonce les suspicions, les tromperies et les maltraitements que les hommes font subir aux femmes : « vous vous louez de les offenser, & vous vantez & glorifiez de les decevoir » (158). Faustine s'adresse

à son mari, puis l'inclut encore dans un « vous » commun en renversant les accusations misogynes pour signaler l'inégalité des pouvoirs :

Je te jure, mon seigneur, que si les femmes avoyent la liberté & autorité sur les hommes, telle que les hommes ont sur les femmes : de maniere qu'elles s'enquissent au peuple de ce dequoy ils s'enquierent en la rue, elles trouveroyent plus de malices, fausetez & tromperies commises par eux en un jour, qu'ils n'en trouveroyent avoir esté commises par elles en toute leur vie. Entre vous hommes dictez que les femmes sont mal-disantes, encores que voz langues ne soyent autres choses sinon queües serpentines.  
(158 v)

Faustine ne revendique pas la similarité des rôles, mais réclame le respect, dénonce l'intransigeance et le mépris des hommes dont elle pointe les nombreux défauts. Guevara clôt pourtant ce réquisitoire par sa jalousie et son chantage, car elle soupçonne une femme cachée dans la pièce dont elle veut la clé. Ces clichés misogynes, sans doute destinés à faire sourire le principal destinataire de l'ouvrage, viennent parasiter le propos. Il n'empêche, ce *best-seller* a largement mis en circulation cette défense des femmes prononcée par une illustre impératrice.

C'est pourtant dans l'œuvre qui fait converser partisans et adversaires des femmes, *Le courtisan*, qu'on entend le mieux les voix de celles et ceux qui contestent l'ordre du genre. Celle de Julien le Magnifique surtout, nommé « Protecteur des Dames » par Emilia (352) et à qui la duchesse confie la mission qui occupe le livre 3 : « Formez icy une dame telle que ces nostres adversaires ayent honte de dire, qu'elle ne soit en vertu egalle au Courtisan » (356). De fait, sous couvert de leçons de bienséance, Castiglione enseigne non seulement que penser de ce débat, mais aussi que répondre aux misogynes. Et si les femmes ne se commettent pas à argumenter elles-mêmes, il n'en indique pas moins ce qu'elles peuvent faire en leur présence.

Leur meilleure riposte est le rire, une arme qu'elles emploient, non pour diminuer l'indignité du propos tenu, mais au contraire pour le désigner comme non conforme, non digne d'une réponse qui s'inscrirait dans la même logique ou la même forme. Ludovic de Canossa critiquant l'affectation des femmes, Castiglione écrit qu'« En cet endroit se print à rire madame Constance Fregose & dit, "Vous feriez beaucoup plus gracieusement, de poursuivre vostre propos [...]"

que de vouloir découvrir les imperfections des femmes, sans propos' » (108). La duchesse désigne aussi l'outrance du misogynne Pallavicino : « Si le mal que vous dites des femmes n'estoit tant eslongné de la verité, que de charger, & rendre honteux plustost celuy qui le dit, j'eusse permis d'y respondre » lui dit-elle, mais elle préfère le punir « au moyen de la mauvaise opinion » (233) que les autres auront de lui. Emilia Pia appelle également en riant à laisser Gaspar « en cette mauvaise opinion » car « Les femmes n'ont besoin d'aucun défenseur, contre un accusateur de si petite autorité » (300), et elle amuse l'assistance lorsque cette scène de condamnation publique se répète. À l'instigation de la duchesse, c'est aussi dans le rire que les dames de la cour se précipitent sur le fiefé misogynne en faisant mine de le souffleter (351).

Pour une part, les hommes adoptent les mêmes attitudes. Julien le Magnifique se moque du besoin irrépressible qu'a Gaspar de montrer « une mauvaise volonté envers les femmes » (375), Bernard dit en riant qu'il ne lui répondra pas pour laisser la parole au « protecteur des femmes » (300), et Octavien s'amuse en lui rétorquant : « Vrayement vous avez tort, & si desormais devriez vous taire & estre paisible » (513). Ce faisant, aucun texte n'a dû comme celui-là disséminer dans la société française l'idée que la nécessité de la sujétion féminine était une croyance à laquelle n'adhéraient que des hommes mal dégrossis – fussent-ils puissants. Ainsi, lorsque Gaspar affirme encore qu'on « ne trouve gueres d'hommes de valeur, qui generallement tiennent aucun conte des femmes » (350), Bernard lui répond qu'il ne fait « pas seulement tort aux femmes [...] mais aussi à tous les hommes qui les ont en reverence » (350). Et Le Magnifique rappelle que la révérence aux dames s'impose d'évidence à tout courtisan : « Disputer & debattre d'une verité tant manifeste, c'est quasi mettre en doute les choses plus claires que le jour » (353). Nul besoin de génie pour le prouver : « Si celuy qui defendroit leur cause, estoit d'esprit & de moyenne éloquence, avec l'aide de la verité, il demonstreroit clairement que les femmes sont aussi vertueuses que les hommes » (354).

Dans un second temps, les hommes se chargent de débattre. Le conflit n'est pas entre hommes et femmes, mais entre ceux qui raisonnent et ceux qui se contentent d'idées reçues. C'est ce qu'indique la longue passe d'arme entre Gaspar Pallavicino et Julien de Médicis à propos des thèses aristotéliennes. Le Magnifique entend montrer que les arguments des misogynnes sont spécieux, et pour cela un discours de pure dénonciation serait inefficace : il faut que leur position soit représentée, défendue, mise en difficulté par le dialogue

(philosophique) – et que la démonstration ne serve pas qu’au groupe des devisant-es. S’adressant aux dames du cercle, il affirme : « Si d’avanture il se trouvoit icy quelqu’un, qui escrivist noz discours, je ne voudroye pas qu’au lieu où seroient entendues ces matieres & formes, l’on veit sans response les argumens & les raisons que le S. Gaspar allegue à l’encontre de vous » (392).

La partie n’est pas simple, car Pallavicino reprend un par un les arguments traditionnels : « La nature, qui veut tousjours faire les choses plus parfaites, produiroit continuellement les hommes, de maniere que quand une femme naist, c’est le defaut & erreur de nature » (382). Le Magnifique rétorque que la thèse est fausse, car tous deux appartiennent à la même espèce humaine : « un homme ne peut estre plus parfaitement homme que l’autre, & par consequent le masle ne sera plus parfait que la femelle, quant à leur substance formelle, pource que l’un & l’autre se comprend sous l’espèce de l’homme » (383). Du reste, chacun ne se définit que par rapport à l’autre : « Ainsi celuy ne se doit appeler masle qui n’a la femelle [...] ny femelle, celle qui n’a le masle » (388). Chaque sexe représente l’un des deux pôles de la totalité idéale : « Un sexe seul demonstre une imperfection » (388). Aussi les anciens théologiens attribuaient-ils les deux sexes à Dieu, qui fit les hommes mâles et femelles à son image.

La théorie des humeurs fournit également matière au débat. Gaspar ayant vanté la supériorité du chaud, donc de l’homme, Julien démontre la constance des femmes par la froideur qui induit la stabilité et la chaleur l’instabilité, puis défend l’idée que « les qualitez de l’un & de l’autre [sexe] tendent à une seule fin », c’est-à-dire la vie de l’espèce (385). La complémentarité naturelle des sexes n’entraîne en effet aucune infériorité ou supériorité de l’un ou l’autre, et les faits le prouvent. Aussi oppose-t-il aux arguments fallacieux des misogynes des exemples de femmes fortes, qui ont mené des guerres, remporté des victoires, gouverné des royaumes, été philosophes, poètes, avocates... ont « fait tout ce qui ha esté fait par les hommes » (386). Julien explique encore que les « pauvres femmes [...] ne desirent pas estre homme, pour devenir plus parfaites, mais pour avoir la seigneurie que les hommes ont usurpee sur elles, de leur propre autorité » (389–90) – autrement dit, recouvrer le pouvoir sur elles-mêmes qu’ils leur ont ôté – et non pas renverser les rôles, dominer les hommes.

Les lecteurs du *Courtisan* sont ainsi invités à réfléchir, en progressant d’un sujet à l’autre, par le biais d’une conversation qui a toutes les apparences d’une vraie discussion entre honnêtes gens. L’un de ces échanges est particulièrement exemplaire de cet approfondissement du débat. Troublé par les positions

du Magnifique, qui a défendu l'idée que les femmes étaient supérieures aux hommes dans certains domaines, Gaspar l'interpelle :

Puis que vous donnez aux femmes & les lettres & la continence, la magnanimité & la temperance, vous ne voulez aussi qu'elles gouvernent les villes, qu'elles fassent les loix, & conduisent les armées, & que les hommes se tiennent à la cuisine à filer [?] [...] Peut estre, respondit le Magnifique, que ce ne seroit mal fait. (379)

La politesse de la réponse comme la litote montrent que l'emportement est toujours du côté du misogynne, mais que le partisan de la raison ne doit pas se laisser entrainer sur cette voie. Il poursuit donc sur le même mode, alléguant Platon, qui, alors qu'il « n'estoit pas beaucoup amy des femmes, leur donne la garde des villes » (380). L'interrogation rhétorique qui suit pourrait déboucher sur une liste de dirigeantes fameuses : « Ne pensez vous qu'il ne s'en peut trouver plusieurs, qui sçeuissent aussi bien gouverner les villes & les armes, comme font les hommes ? » (380). Cependant, Julien formant une dame de cour et pas une reine, il ne développe pas. Castiglione, lui, célébrera Isabelle la Catholique et sa « maniere de gouverner tant divine, qu'il sembloit quasi, que sa seule volonté fust suffisante de faire contenir chacun en son devoir » (429). À l'ouverture du texte, la duchesse d'Urbin était déjà la preuve, selon lui « qu'en la tendre poitrine d'une femme, accompagnée de singulière beauté, peuvent resider prudence, magnanimité, & toutes les vertuz qui mesmes ne se trouvent gueres es hommes graves » (13).

## Conclusion

Les *best-sellers* en matière d'institution de l'élite montrent donc à quel point la Querelle des femmes est prégnante dans la société du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils font apparaître les contestations dont fait alors l'objet le durcissement de l'ordre du genre. Appelant les hommes à ne pas se soumettre aux femmes, ou mettant en scène des exemples de femmes fortes, ils montrent aussi que la domination masculine n'était pas la règle absolue et pouvait être renversée. Castiglione, lui, entraîne ses lecteurs et lectrices sur le terrain de la véritable controverse, qui pouvait intervenir dans n'importe quel cercle mondain, et leur apprend comment prendre parti. La Querelle s'avère ainsi, tout autant qu'une opposition

nette entre les positions *pro* et *contra* incarnées par certains textes, une dispute traversant l'esprit même de ceux qui se prononçaient sur ces sujets si débattus – et toujours si irrésolus.

Ces textes contribuent ainsi à l'histoire de la construction culturelle des relations entre les sexes. Ils mettent en lumière l'ancienneté des débats et permettent de saisir le contenu et la portée d'arguments encore utilisés sur certains fronts contemporains pour définir femmes et hommes, féminin et masculin, sinon pour (r)établir une hiérarchie entre les sexes ou la contester. Parce qu'ils visent à former les dirigeant-es européen-nes dans un contexte polémique, les idéaux propres à deux groupes sociaux bien identifiés s'y affrontent : l'aristocratie, mixte et favorable au pouvoir des femmes défendues par leurs « champions » ; la clergie, masculine sinon misogyne, qui poursuit sa course au pouvoir et son ouverture au mariage en prônant la domestication des épouses. La difficile conciliation qui en résulte entre perfection des modèles féminins offerts au lectorat et injonctions à la domination masculine explique en partie les traitements paradoxaux de certains arguments et exemples, comme les mises en scène des débats dialogués donnant accès aux argumentaires des deux camps.

Enfin, s'il est un fait que les contemporains se passionnaient pour ces questions, on ne saurait oublier le rôle essentiel joué par les traducteurs et imprimeurs qui, puisant dans le fonds des manuscrits et des éditions en circulation, firent de certains de véritables succès de vente et vouèrent les autres à l'oubli. En rediffusant les textes les plus populaires, en traduisant les textes étrangers qui s'y reliaient, en redonnant les mêmes textes sous diverses traductions ou dans différentes compilations, ces « passeurs de textes » ont tiré parti de cet immense débat et orienté, eux aussi, la construction du genre.

### Travaux cités

- Balsamo, Jean. « Traduire de l'italien. Ambitions sociales et contraintes éditoriales à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle ». Dans *Traduire et adapter à la Renaissance*, dirigé par Dominique de Courcelles, 89–98. Paris : École des chartes, 1998. <http://doi.org/10.4000/books.enc.1059>.
- Barbier, Frédéric. « Entre la plume et la presse : l'intellectuel au xv<sup>e</sup> siècle ». Dans *L'écrivain et l'imprimeur*, dirigé par Alain Riffaud, 22–45. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010. <http://doi.org/10.4000/books.pur.38646>.

- Boaistuau, Pierre. *L'histoire de Chelidoniumus Tigurinus, sur l'institution des Princes Chrestiens des Royaumes. [...] Avec un traité de paix & de guerre, & un autre de l'excellence & dignité de mariage. Ensemble une autre histoire de la faulse religion, de Mahomet*. Paris : Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1564.
- Bromilow, Pollie. « An Emerging Female Readership of Print in Sixteenth-Century France? Pierre de Changy's Translation of the *De institutione feminæ christianæ* by Juan Luis Vives ». *French Studies* 67, n° 2 (2013) : 155–169. <http://doi.org/10.1093/fs/kns310>.
- Cartier, Alfred. « La première traduction française du *De Institutione fœminæ christianæ*, de J. L. Vivès et son auteur Pierre de Changy. 1543 ». *Revue des livres anciens, documents d'histoire littéraire de bibliographie & de bibliophile*, dirigée par Pierre Louÿs, t. 2, 195–200. Paris : Fontemoing et Cie éd., 1917.
- Castiglione, Baldassare. *Le Parfait Courtisan du Comte Baltasar Castillonnois, en deux langues, respondans par deux colonnes, l'une à l'autre, pour ceux qui veulent avoir l'intelligence de l'une d'icelles*. Traduit par Gabriel Chappuys. Lyon : Loys Cloquemin, 1580.
- Clavier, Tatiana. *La construction des identités de genre à travers les discours didactiques, édifiants et polémiques imprimés à la Renaissance (v. 1475–1594)*. Thèse de doctorat sous la direction d'Éliane Viennot, Universités de Saint-Étienne, Lyon II, Lyon III, ENS, 2016. En ligne : <https://theses.hal.science/tel-01541586>.
- Costa, Daniela. *La réception française du Courtisan au xvr<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat sous la direction de Lionello Sozzi et Jean Balsamo, Université de Reims-Champagne-Ardenne, 2001.
- Dechaud, Jean-Marc. *Bibliographie critique des ouvrages et traductions de Gabriel Chappuys*. Genève : Droz, 2014.
- Defaux, Gérard. « De la traduction du *Courtisan* à celle de l'*Hecatomphe* : François I<sup>er</sup>, Jacques Colin, Mellin de Saint-Gelais et le ms. BNF FR. 2335 ». *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 64, n° 3 (2002) : 513–548.
- Duché-Gavet, Véronique. « Nicolas Herberay, “vray Cicero François” ». Dans *Les Normes du dire au xvr<sup>e</sup> siècle*, dirigé par Jean-Claude Arnould et Gérard Milhe Poutigon, 107–123. Paris : Champion, 2004.
- Guevara, Antonio de. *L'horloge des princes avec le tresrenomme livre de Marc Aurele, recueilly par don Antonio de Guevare, Evesque de Guadix, Traduict*

- en partie de Castilan en François par feu N. de Herberay seigneur des Essars, et en partie reveu et corrigé nouvellement outre toutes les autres precedentes impressions.* Traduit par Nicolas de Herberay, seigneur des Essarts (livre 1) et René Berthault, seigneur de La Grise (livres 2 et 3). Paris : Charles l'Angelier, 1561.
- Guevara, Antonio de. *Obras Completas*. Édité par Emilio Blanco. Madrid : Turner, Biblioteca Castro, 1994.
- Guidi, José. « Une artificieuse présentation : le jeu des dédicaces et des prologues du *Courtisan* ». Dans *L'écrivain face à son public en France et en Italie à la Renaissance*, dirigé par Charles-Adelin Fiorato et Jean-Claude Margolin, 127–144. Paris : Vrin, 1989.
- Ibañez, Ricardo Marín. « Juan Luis Vives (1492 ?–1540) ». *Perspectives : revue trimestrielle d'éducation comparée* 24, n<sup>os</sup> 3–4 (1994) : 775–792 ; reproduit sur le site de l'IBE Unesco : <https://www.ibe.unesco.org/sites/default/files/vivese.pdf>.
- Kelly, Joan. « Early Feminist Theory and the “Querelle des Femmes”, 1400–1789 ». *Signs* 8, n<sup>o</sup> 1 (1982) : 4–28.
- La Charité, Claude. « La réception du *De institutione feminae christianae* (1523) de Vivès dans la France du xvi<sup>e</sup> siècle : Pierre de Changy et Antoine Tiron ». Dans *Acta Conventus Neo-Latini Bonnensis. Proceedings of the Twelfth International Congress of Neo-Latin Studies, Bonn 3–9 August 2003*, dirigé par Rhoda Schnur, 439–448. Tempe : Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2006.
- Losado-Goya, José-Manuel. *Bibliographie critique de la littérature espagnole en France au xvii<sup>e</sup> siècle : présence et influence*. Genève : Droz, 1999.
- Marconville, Jean de. *De la bonté et mauvaistié des femmes*. Édité par Richard A. Carr. Paris : Champion, 2000.
- Papy, Jan. « Juan Luis Vives (1492–1540) on the Education of Girls. An Investigation into Medieval and Spanish Sources ». *Paedagogica Historica* 31, n<sup>o</sup> 3 (1995) : 739–765. <http://doi.org/10.1080/00309230.1995.11864692>.
- Redondo, Augustin. « Antonio de Guevara y Diego de San Pedro : las cartas de amores del Marco Aurelio ». *Bulletin hispanique* 78, n<sup>os</sup> 3–4 (1976) : 226–239. <http://doi.org/10.3406/hispa.1976.4201>.
- Simonin, Michel. « Notes sur Pierre Boaistuau ». *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 28, n<sup>o</sup> 2 (1976) : 323–333 ; reproduit dans *L'Encre et la lumière : quarante-sept articles (1976–2000)*, 3–14. Genève : Droz, 2004.

- Simonin, Michel. « La vie et la carrière de Pierre Boaistuau ». Dans Pierre Boaistuau, *Histoires tragiques*. Édité par Richard A. Carr, IX–XLVI. Paris : Champion, 1977.
- Simonin, Michel, dir. *Dictionnaire des lettres françaises, xvr<sup>e</sup> siècle*. Paris : Fayard, 2001.
- Tudor, Henry « *L'institution des princes chrestiens : a Note on Boaistuau and Clichtove* ». *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 45, n° 1 (1983) : 103–106.
- Viennot, Éliane. *La Querelle des femmes ou « n'en parlons plus »*. Paris : Éditions iXe, 2019.
- Viera, David. « ¿Influjo el *Llibre de les dones* de Francesc Eiximenis en la *De institutione foeminae christianae* de Luis Vivès ? ». *Boletín de la Sociedad Castellonense de Cultura* 54 (1978) : 145–155.
- Vivès, Juan Luis. *Livre de l'institution de la femme chrestienne, tant en son enfance que mariage et viduité, aussi de l'office du mary. Naguères composez en latin par Jehan-Loys Vivès et nouvellement traduitz en langue françoise par Pierre de Changy*. Traduit par Pierre de Changy, édité par A. Delboulle. Genève : Slatkine Reprints, 1970 [Le Havre, Lemale, 1891].
- Vivès, Juan Luis. *De Institutione foeminae christianae, liber primus*. Traduit et édité par Charles Fantazzi et Constantinus Matheussen. Leyde, New York, Köln : Brill, 1996.
- Wiltrot, Ann E. « Women in the Works of Antonio de Guevara ». *Neophilologus* 60, n° 4 (1976) : 525–533. <http://doi.org/10.1007/BF01512643>.